

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023



Publié le **20 DEC. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_154

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
COMPAGNIE "CRÉATION
DU THÉÂTRE PARTS
CŒUR" -
REPRÉSENTATION
THÉÂTRALE DANS LE
CADRE DES 80 ANS DE
L'ARRESTATION DE JEAN
MOULIN

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPI, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. AURELLE
Mme FRIOLL (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **20 DEC. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231218-D2023_154-DE

Rapport de : Frédéric JOUBERT

L'année 2023 aura été marquée par la commémoration des 80 ans de l'arrestation et de la mort de Jean Moulin, héros national.

La Ville de Caluire et Cuire, dont l'histoire est particulièrement marquée par cet événement du fait de la présence de la Maison du Docteur Dugoujon – Mémorial Jean Moulin, a proposé, tout au long de cette année commémorative, une série d'événements : balades mémorielles, conférences, expositions...

Dans ce cadre, le cinéma Le Méliès a accueilli le 5 décembre 2023, la pièce « Un retour pour la France, Jean Moulin – Pierre Delaye » créée par le Théâtre Parts Cœur, après une tournée en Auvergne-Rhône Alpes débutée en mars 2023.

Afin de soutenir cette action culturelle, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle à la compagnie Création du Théâtre Parts Cœur.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la compagnie "Création du Théâtre Parts Cœur" ;
- DE DIRE que les crédits afférents à la dépense seront imputés au compte fonction 311 nature 65748 du budget 2023 ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 20 DEC. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.